

**PROJET D'ACCES A L'INFORMATION JURIDIQUE NUMERIQUE**



***Rapport annuel 2023***

<b>RAPPORT ANNUEL DU PROJET ACCES A L'INFORMATION JURIDIQUE NUMERIQUE</b>	
<b>Bailleur de fonds</b>	Ambassade du Royaume des Pays Bas
<b>Intitulé du Projet</b>	Le numérique au service du renforcement du système judiciaire au Burundi et d'un meilleur accès à ses droits pour la population de Makamba
<b>Numéro du contrat</b>	4 4812
<b>Consortium</b>	CORDAID-BSF-AUXFIN
<b>Zone d'intervention</b>	Makamba et Bujumbura Mairie
<b>Nom de l'organisation qui rapporte</b>	Cordaid
<b>Période rapportée</b>	Janvier - Décembre 2023
<b>Date de transmission</b>	31 mars 2024

## Table des matières

I. INTRODUCTION .....	3
II. CONTEXTE OPERATIONNEL .....	3
III. PROGRES DE REALISATION DES RESULTATS ET DES INDICATEURS .....	4
IV. SUIVI ET COORDINATION .....	8
V. MISES A JOUR DE LA MATRICE DES RISQUES DU PROJET ET LES NOUVELLES MESURES D'ATTENUATION.....	9
VI. BONNES PRATIQUES ET LEÇONS APPRISES .....	9
VII. LIEN ENTRE LE PROGRES PROGRAMMATIQUES ET LE RAPPORT FINANCIER .	10
VIII. CONCLUSION .....	10
IX. ANNEXES.....	11

## I. INTRODUCTION

Le **système judiciaire burundais** est confronté à des problèmes structurels qui fragilisent le respect des droits de la population et rendent souvent complexe le travail des professionnels de la justice. Les services légaux apportés aux communautés sont insuffisants, de faible qualité, avec des procédures longues et des coûts importants, bien au-dessus des moyens des populations les plus vulnérables.

A ces systèmes judiciaires fragiles s'ajoute **un déficit d'accès à l'information** et aux ressources documentaires juridiques pour les acteurs de la justice et pour la population.

A cet effet, il y a un besoin fort que les **professionnel(le)s de la justice** soient mieux formé(e)s et informé(e)s et puissent avoir **un accès libre, gratuit et de qualité à l'information juridique** pour pouvoir assurer aux citoyennes et aux citoyens un meilleur accès aux services judiciaires et que **la population soit sensibilisée à ses droits** et aux mécanismes existants en cas de litige juridique.

Le projet d'accès à l'information juridique numérique vise le renforcement de l'accès à l'information juridique pour les institutions judiciaires en charge de l'offre de la justice (magistrat(e)s, juges, etc), celles en charge de la demande de la justice et les populations, (Avocats, OSCS, etc.) à travers des outils numériques innovants prenant en compte les besoins des femmes et des groupes vulnérables.

**Cordaid, Bibliothèques Sans Frontières (BSF) et Auxfin Burundi se sont mis ensemble** pour renforcer l'accès au droit et à la justice pour la population de la province de **Makamba** via la mise en œuvre d'un projet pilote d'accès à l'information juridique.

Dans le cadre dudit consortium, Cordaid est responsable de la coordination de l'action, de la définition des contenu juridique qui doit être préalablement validé par les autorités judiciaires ainsi que le renforcement des capacités des acteurs judiciaires. BSF intègre les contenus dans les BJV, les déploie et forme les utilisateurs judiciaires dans toutes les zones d'intervention du projet. Auxfin intègre l'information juridique dans l'application Legal Coach, forme et encadre les membres des G50 et les notables collinaires. Le présent rapport couvre la période de janvier à décembre 2023 et porte sur (1) le contexte opérationnel du projet, sur (2) le progrès des réalisations des indicateurs et des activités, (3) les leçons apprises, (4) l'actualisations des risques ainsi que sur (5) les perspectives pour 2024.

## II. CONTEXTE OPERATIONNEL

Depuis le lancement officiel des activités du consortium en juin 2023, les activités vont bon train. Plusieurs facteurs contribuent à la bonne marche des travaux. Ainsi, le contexte opérationnel du projet accès à l'information juridique numérique s'aligne aux priorités du Gouvernement du Burundi et à la politique sectorielle du ministère de la Justice.

Bien plus, le projet rencontre la volonté politique de recourir à la numérisation des services du ministère de la justice y compris la numérisation de l'information juridique nous que la loi et les procédures judiciaires ne soient plus l'apanage des seuls privilégiés mais d'un grand nombre y compris la communauté.

Comme partout ailleurs, le travail juridique est devenu de plus en plus complexe et la pratique du droit est dynamique.

Les progrès technologiques constants, notamment en matière de gestion et de partage de l'information, rendent possibles de nouvelles méthodes de communication et de collaboration. En revanche, ces progrès créent des exigences supplémentaires que les pouvoirs publics peinent à s'approvisionner.

Le cadre politique et légal a permis l'implantation de ce projet dans la province Makamba où il a rencontré un besoin immense d'accès à l'information juridique car dans cette province, il n'y

a pas une bibliothèque qui donne accès à l'information juridique y compris à la Cour d'Appel et au Tribunal de grande instance.

Cependant, le plan des activités de 2023 a été exécuté partiellement eu égard à la planification annuelle. En effet, les activités ont démarré au mois de juin 2023 après un long blocage institutionnel. Toutefois, après le déblocage, le projet a reçu un soutien des autorités locales et centrales dans la mise en œuvre du projet. Ce soutien a permis d'exécuter certaines activités y compris dans la communauté. Ainsi, une étape importante a été franchie car les contenus juridiques ont été développés et intégrés dans les BJV, 65 magistrats ont été formés sur les techniques de rédactions des jugements, 834 notables ont été formés sur les textes juridiques usuels.

### III. PROGRES DE REALISATION DES RESULTATS ET DES INDICATEURS

Depuis le mois de juin 2023, plusieurs activités ont été réalisées. Certaines étaient en rapport avec la mise en place des comités techniques, tandis que d'autres étaient en rapport avec le développement des contenus, le renforcement des capacités et la coordination des activités, la numérisation des contenus juridiques et le déploiement des kits des BJV<sup>1</sup>, la poursuite de la mise en place des groupements de 50 ménages (G50) et le renforcement des capacités des membres des G50<sup>2</sup>.

**D'avantage, les activités réalisées au cours de cette période de rapportage s'alignent sur la théorie de changement** développée au début du projet :

« **Si** les acteurs judiciaires formels et informels au niveau de la province de Makamba ont accès à l'information juridique au moyen des outils numériques innovants et qu'ils sont encadrés ou renforcés pour améliorer la gouvernance et leur redevabilité ; et **que** les structures ou pourvoyeurs de l'aide légale de Makamba sont bien coordonnées et ont accès à l'information juridique pertinente pour fournir des services d'aide légales de qualité, **et que** si les communautés, les conseils des notables ainsi les légal Coach, sont outillés pour résoudre ou référer les conflits au niveau communautaire, **Alors** le système judiciaire Burundais sera renforcé et la population de Makamba aura un meilleur accès à la justice».

La théorie du changement s'articule autour des **trois trajectoires** à savoir **(1)** l'amélioration d'accès à l'information juridique pour les structures de la justice formelle, **(2)** renforcement des capacités et amélioration d'accès à l'information juridique des structures de justice formelle **(3)** l'amélioration de la gestion des conflits foncier par l'accès l'information juridique numérique :

**Trajectoire n°1** : Un accès à l'information juridique numérique amélioré pour les structures de justice formelle.

Cette trajectoire consiste à la disponibilisation du contenu juridique à numériser ainsi que le renforcement des capacités des acteurs judiciaires en vue d'améliorer la gouvernance et les performances. En 2023, il était planifié de définir les contenus juridiques et de numériser les documents à intégrer dans les BJV. Sur cette trajectoire, il était prévu l'atteinte de deux résultats suivants : Les acteurs judiciaires formels consultent et utilisent l'information juridique numérique (R.1.1) et les acteurs judiciaires formels améliorent la gouvernance et la redevabilité (R.1.2).

<sup>1</sup> BJV : bibliothèques juridiques virtuelles.

<sup>2</sup> G50 désigne les groupements communautaires de 50 ménages qui s'assemblent pour résoudre les problèmes sociaux communs grâce à des outils innovants qui leurs aident à accéder à l'information fiable. Pour le cas des conflits sociaux, c'est l'application Legalcoach qu'ils utilisent.

**Résultat 1.1. : les acteurs judiciaires formels aux compétences renforcées offrent des services de qualité.**

Ce résultat vise l'amélioration des capacités des acteurs formels pour fournir des services de qualité à la population à travers la disponibilisation de l'information juridique ainsi que son accès par les acteurs judiciaires. A cet effet, pour y arriver les activités suivantes ont été réalisées :

- Mise en place de 3 comités techniques : les 3 comités (CFPJ, CEDJ<sup>3</sup>, et la Cour suprême) ont pour mission d'identifier et d'élaborer les contenus juridiques pertinents (textes de lois, jurisprudence, module de formation) à intégrer dans les BJV.
- Un atelier d'identification des besoins sur le contenu des BJV auprès des magistrats de Makamba : pour développer les thématiques qui répondent aux besoins réels identifiés.
- Deux ateliers de définition des contenus juridiques (notamment les codes et lois du Burundi, les conventions internationales déjà ratifiées par le Burundi y compris la convention contre l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes, etc) avec les comités techniques de la CFPJ, CEDJ et Cour suprême.
- Sept ateliers d'analyse technique des conditions d'accueil et d'hébergement des BJV auprès des services centraux du ministère de la Justice et aux barreaux de Bujumbura et Gitega. Ces ateliers ont permis d'identifier les défis et la capacité liés à l'accueil des outils numériques. Parmi les défis identifiés figurent le non accès à l'électricité dans les communes de kibago et vugizo, s'assurer que les lieux qui vont abriter les BJV sont sécurisés et protégés contre les intempéries, les conditions d'accès aux BJV pour les personnes à mobilité réduite. En conséquence, des mesures de sécurité ont été prise avant le déploiement des kit BJV.
- Trois sessions de sélection, de partage et de validation des résultats d'analyse technique des conditions d'accueil et d'hébergement des BJV a été organisé.
- Appui technique par BSF au CEDJ dans la numérisation des contenus juridiques existants au CEDJ grâce à une imprimante multifonction.
- La configuration des BJV a été faite en par les équipes techniques de BSF et les informaticiens du CEDJ. Le déploiement est prévu au début de l'année 2024.

**Résultat 1.2 : Les acteurs judiciaires formels améliorent la gouvernance et la redevabilité**

En vue de renforcer les performances et la redevabilité des acteurs judiciaires, les activités suivantes ont été réalisées :

- Un atelier de formation sur les techniques de rédaction judiciaire à l'endroit de 63 magistrats (dont 18 femmes) de la province de Makamba
- Deux missions d'audit des jugements auprès de 6 TR, 1 TGI et la CA<sup>4</sup> de Makamba pour évaluer la qualité des jugements et décisions des acteurs judiciaires.
- Une séance préalable à l'évaluation des performances des magistrats.

En sommes, sur cette trajectoire, des progrès significatifs dans l'atteinte des résultats ont été enregistrés. Les écarts entre la planification pour 2023 et les réalisations n'est pas très large car une partie des produits attendus ont été réalisés au cours de cette année de rapportage. En effet, le processus de la définition des premiers contenus ainsi que leur numérisation a été finalisé au cours de l'année 2023. Le redéploiement de tous les kits (les

<sup>3</sup> CFPJ : centre de formation des professionnels de la justice

CEDJ : centre d'études et de documentation juridiques.

<sup>4</sup> TR : tribunal de résidence,

TGI : tribunal de grande instance,

CA : Cour d'appel

BJV, les cartes cajou (300 cartes) contenant de l'information juridique sera effectuée au début de l'année 2024.

**Trajectoire 2** : Des capacités opérationnelles renforcées et un accès à l'information juridique améliorés pour les structures d'aide légale.

En province Makamba, l'insuffisance des capacités opérationnelles des structures communautaires d'aide légale due à l'inexistence d'un cadre de coordination et d'un faible accès à l'information juridique ne leur permettent pas de bien fournir des services d'aide légales pérennes et de qualité aux vulnérables. Cette trajectoire vise donc la redynamisation, l'opérationnalisation des acteurs d'aide légale (Barreaux, Commission Episcopale Justice et Paix, Direction Provinciale pour le développement familial et social...) ainsi que l'amélioration de leur accès à l'information juridique pour bien offrir les services d'aide juridique et de médiation aux vulnérables

En 2023, il était planifié d'opérationnaliser les structures d'aide légale dans la province de Makamba (**Résultat 2.1**).

Ainsi, les activités suivantes ont été réalisées :

- Un atelier d'identification des besoins sur le contenu des BJV pour les structures d'aide légale. Les besoins identifiés sont liés aux renforcement des capacités sur les textes juridiques y compris les violences basées sur le genre.
- Deux ateliers de définition et de validation des contenus (identifiés lors de l'atelier de l'identification des besoins) avec le comité technique « aide légale ».
- Numérisation des contenus validés (notamment le code foncier, le code des personnes et de la famille, loi sur les vbg) par les comités techniques ad hoc et destinés aux BJV des structures d'aide légale.
- Un lot de contenus spécifiques aux structures d'aide légale validés, paramétré et configurés dans les 9 BJV des structures d'aide légale. Les activités de déploiement sont fixées pour le début de 2024.
- Un atelier de mise en place d'un cadre de coordination des acteurs d'aide légale en province Makamba a été organisé. Ce cadre rassemble plus de quarante associations, ONG et institutions étatiques DPDFS<sup>5</sup> qui travaillent en province Makamba. Ce cadre de coordination offre un espace d'échange d'expérience et référencement des cas et de données entre acteurs.

En vue d'améliorer l'accessibilité à l'information juridique des acteurs d'aide légale, un travail d'identification des besoins et de la définition des contenus juridiques spécifiques aux structures d'aide légale de Makamba a été réalisé au cours de l'année 2023. En outre pour renforcer leur coordination, un cadre d'échange et de coordination des acteurs a été mis en place. Ce cadre a permis d'améliorer l'orientation et le référencement des bénéficiaires en quête d'aide légale. Au début de l'année 2024, il est prévu de renforcer leurs capacités et redéployer les kits (BJV) auprès des acteurs d'aide légale de la province de Makamba pour leur exploitation et usage.

**Trajectoire 3** : la gestion des conflits communautaires améliorée par l'accès à l'information juridique numérique pour la population de Makamba.

Les acteurs et les communautés locaux de la Province de Makamba ont un faible accès à l'information sur leurs droits, ce qui réduit leurs capacités de gestion des conflits au niveau communautaire et faire prévaloir leurs droits le cas échéant. C'est dans ce contexte que Cordaid et Auxfin avaient planifié qu'à la fin de 2023, les membres de la communauté, les

<sup>5</sup> DPDFS: Direction provinciale au Développement familial et social

structures des conseils des notables et les G50 (50 ménages) résolvent leurs conflits et réfèrent les cas complexes vers les institutions compétentes (**Résultat 3.1**) ou vers les conseils des notables collinaires (**Résultat 3.2**) grâce au renforcement de leur capacités et de leur accès à l'information juridique.

A cet effet, les actions suivantes ont été entreprises :

- L'activation des G50 en organisant des réunions hebdomadaires sous le leadership du leader du groupe élu. Cette activité vise le regroupement des 50 membres de proximité au maximum (G50) qui ont, chacun, à leur tête trois responsables (Leader du groupe, Secrétaire et trésorier) et qui se réunissent une fois la semaine suivant un plan préalablement validé par le groupe pour le renforcement des capacités sur les thématiques liés à la santé, la justice, l'agriculture, etc
- La poursuite de la mise en place des G50 en collaboration avec les chefs de dix ménages (Nyumbakumi) : à. Pour l'année 2023s et Actuellement, 1577 G50 ont été mis en place ( dont 132 G50 pour l'année 2023) dans les 6 communes de la province de Makamba, chiffre qui dépasse largement les 1445 G50 prévus dans la convention.
- Elections des 396 leaders des groupes G50, des secrétaires et trésoriers ainsi qu'à l'activation des G50 en organisant des plans des réunions hebdomadaires sous le leadership du leader du groupe élu.
- Habituer les groupes à l'utilisation de la tablette : les 132 groupes créés en 2023, ont eu une formation sur l'importance et les avantages des groupes G50, l'objectif ici étant de leur permettre d'utiliser la tablette pour d'autres services avant que le LegalCoach ne soit disponible avec le contenu sur questions juridiques.
- L'identification des besoins de la population en rapport avec l'information juridique et analyse des données : Cette activité a consisté à faire un sondage au sein des groupes G50 afin de collecter les différents besoins sur le plan juridique. Les personnes interrogées étaient représentatives des jeunes/vieux, hommes/femmes, éduqués et moins éduqués. 1158 G50 ont pu répondre au questionnaire. 4411 personnes dont 1806 femmes et 2605 hommes ont donné leurs avis sur les différentes questions. Les conflits les plus pressants sont : les conflits d'intérêts, les conflits fonciers et les conflits inter culturelle.
- Développement du format des contenus : Le prototype de l'application LegalCoach qui contient les qualités techniques et les caractéristiques de fonctionnement de l'application a déjà était conçu en 2023. Il reste la mise en place des données juridiques dans cette dernière pour entamer son exploitation par les conseils des notables et la communauté à travers les G50.
- Formation des notables collinaires : 834 notables collinaires membres du bureau collinaires ont été formés sur le module des notables collinaires. Pour 2024, c'est 1251 notables restant qui vont être formés. Ci-joint le tableau des conflits enregistrés par les notables collinaires de la province MAKAMBA. Les données nous ont été transmis grâce à la collaboration avec les présidents des juridictions de base de makamba.

Province Makamba				
communes	conflits enregistrés par les notables	conflits résolu par les notables	cas référés aux tribunaux de résidences	pourcentage des cas référés
<b>KAYOGORO</b>	2058	1860	198	10%
<b>MAKAMBA</b>	2046	1826	220	11%
<b>VUGIZO</b>	1093	915	81	7%
<b>NYANZA-LAC</b>	2341	1620	171	7%
<b>KIBAGO</b>	1365	1091	167	12%
<b>MABANDA</b>	1310	877	187	14%
	10213	8189	1024	10%

Comme le montre le tableau ci-haut, la formation des notables collinaires a permis de réduire de presque 90% le taux des plaintes déposés aux juridictions de Makamba. La plupart des plaintes portent sur les conflits fonciers y compris la succession foncière, la recherche de paternité, et des conflits d'intérêts tels que la vente des biens, etc.

En somme, les activités de base (identification des besoins auprès des G50 et la formation des notables) ont été réalisées. Pour l'année 2024, nous espérons avoir plus de changement positif dans la résolution des conflits au niveau communautaire.

#### **IV. SUIVI ET COORDINATION**

##### **a. La coordination**

Le projet prévoit une structure de gestion et de gouvernance du projet coordonnée avec une répartition des rôles et des responsabilités claires entre les trois partenaires du consortium. Cordaid, en tant que lead du consortium est responsable de la coordination du projet.

En 2023, quatre réunions (du 07 février, 12 avril, 16 mai, 09 juin de) entre les membres du consortium et autres parties prenantes ont eu lieu et elles avaient pour objectif d'évaluer l'état d'avancement des activités et les défis rencontrés, ainsi que la planification des activités conjointes.

En 2024, le consortium va continuer cette dynamique de gestion et de coordination des activités du projet en collaboration avec les membres du Comité de Pilotage. Des rencontres périodiques seront organisées.

En effet, il y aura des rencontres bimensuelles de coordination avec les trois (3) membres du Consortium ayant pour objectif :

- Le suivi de la mise en œuvre du projet et de sa qualité,
- Le rappel des obligations qui incombent aux membres, du rapportage,
- La programmation des descentes de visite sur le terrain, etc.

Les réunions de Comité de Pilotage seront organisées de façon trimestriel. De plus, des rencontres semestrielles élargies seront organisées avec la participation de :

- Membres du Consortium
- Un représentant du ministère de la Justice,
- Un représentant du bailleur, etc.

Ce Comité de Pilotage élargi aura pour objectif d'évaluer les aspects stratégiques du programme (progrès, défis, etc.) et des proposer des réorientations si besoin.

## **b. Les mécanismes de suivi-évaluation**

Les activités réalisées pour 2023 :

- Un atelier de mise en place des outils de suivi pour le consortium a été organisé au mois de mai 2023 ,
- Collecte régulière des données :
- Questionnaire de collecte des données avec outil Jeanne dans la plateforme UMVA d'AUXFIN par les Key Activators au sein des structures communautaires pour s'enquérir du niveau de satisfaction des bénéficiaires par rapport aux services qu'ils ont obtenus et la collecte des données trimestrielles par Auxfin et à travers **Kobo Collect** pour BSF et comm care pour Cordaid.

Pour 2024, il y aura une configuration des fiches de collecte de données en rapport avec les conflits communautaires résolus par les notables collinaires et les leaders des G50. Il y aura également des fiches de collectes de données qui seront utilisés par les juridictions de base et les structures d'aide légales de la province Makamba.

- **Visites de terrain** : Au moins trois descentes sur terrains seront organisées et effectuées par l'équipe du projet pour bien suivre l'avancement du projet. Ces décentes seront aussi un moyen d'informer et de rendre compte aux communautés, en répondant aux éventuelles feedbacks recueillis en vue d'améliorer la satisfaction des bénéficiaires et ainsi cheminer vers l'atteinte des résultats.

Les actions de suivi et de coordination ont permis d'une part de s'enquérir des défis liés à l'accès à l'information juridique tant auprès des magistrats que des communautés (les notables collinaires et les membres des G50 et d'autres part, d'évaluer l'importance de la régularité des rencontres de coordination des partenaires pour atteindre les résultats.

## **V. MISES A JOUR DE LA MATRICE DES RISQUES DU PROJET ET LES NOUVELLES MESURES D'ATTENUATION**

Voir le tableau en annexe.

## **VI. BONNES PRATIQUES ET LEÇONS APPRISES**

### **A. Bonnes pratiques**

Pour l'année 2023, l'expérience réussie, testée que nous pouvons proposer pour la reproduction dans différents contextes et qui peut donc être recommandée comme un modèle est la bonne collaboration avec les autorités ministérielles et locales qui permet de mieux exécuter les activités sur le terrain. Nous espérons les partager l'année prochaine.

### **B. Leçons apprises**

La mise en œuvre tardif du projet d'accès à l'information juridique numérique a été causé par le blocage institutionnel. Le projet s'est heurté à de nouvelles exigences et des priorités du ministère de la Justice notamment la digitalisation des services judiciaires et l'opérationnalisation du conseil des notables collinaires. Il y avait une confusion quant à la différenciation entre la numérisation des services et la numérisation de l'information juridique.

Les autorités ministérielles craignaient également que le contrôle et la gestion du contenu de outils numériques de leur échappent notamment l'introduction du « Legal Coach » dans la communauté. Face à ces défis, le consortium a entrepris des démarches de plaidoyer pour obtenir le démarrage du projet. Nous avons compris que le changement des politiques et des autorités du ministère sectoriel peut avoir un impact sur le déroulement des activités du projet et qu'en conséquence il faut s'apprêter à s'ajuster conformément à des facteurs externes.

## **VII. LIEN ENTRE LE PROGRES PROGRAMMATIQUES ET LE RAPPORT FINANCIER**

Le budget de l'année 2023 était de **1 213 774 Euros**. Le budget consommé est de **557 358 Euros** soit 49% du budget annuel. Les ressources humaines ont consommé **66%**, l'équipement et le fonctionnement ont consommé **93%**, les activités ont consommé **35%** du budget annuel.

Globalement, le taux de consommation du budget en lien avec les activités a été faible (35%) car les activités ont débuté qu'avec le mois de juin 2023. Les réalisations pour cette année ont été des activités de démarrage du projet, les sessions de développement des contenus juridiques, d'achat des Ideas cube et autres équipements pour la configuration des contenus juridiques et à l'achat des équipements destiné aux notables collinaires.

Pour attraper le retard, la planification de 2024 a tenu en compte les activités qui n'ont pas été réalisées en 2023.

## **VIII. CONCLUSION**

L'année 2023 a permis au consortium de s'imprégner davantage de la réalité de terrain et de mettre en œuvre des activités phares qui faciliteront la mise en œuvre des activités. En effet, le processus de définition des contenus juridiques et leur numérisation constitue une phase complexe et cruciale qui a été presque finalisé au cours de l'année 2023. La mise en œuvre des autres activités restantes et surtout celles en rapport avec le renforcement des capacités des acteurs judiciaires (sur les outils et les contenus) vont se poursuivre durant l'année 2024 pour pouvoir amener ces acteurs judiciaires informels et formels de s'en servir pour l'intérêt de la population. En outre, un effort particulier va se focaliser sur les activités menées au niveau communautaire en vue d'accélérer la mise en œuvre des activités planifiées à l'endroit des acteurs locaux et des G50.

En fin de compte, pour atteindre les objectifs, il a été évident que le projet a besoin d'un délai supplémentaire. C'est la raison pour laquelle, au moment de la planification des activités pour 2024, une demande l'extension sans cout de 5 mois a été soumis au bailleur pour rattraper le retard enregistré.

## IX. ANNEXES

**Annexe 1** : Rapport financier

**Annexe2** : Tableau de progression des indicateurs



07.03.2024%20Progr  
ession%20des%20ind

**Annexe 3** : La matrice des risques du projet et les nouvelles mesures d'atténuation

Risques	Conséquence	Probabilité	Impact	Mesure d'atténuation
<b>Risques contextuels</b>				
<b>R.1</b> Faible implication / Changement des autorités/ Faible motivation / adhésion par les autorités administratives.	Ralentissement des activités du fait des reports répétitifs des activités planifiées.	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des autorités administratives à différentes étapes de la mise en œuvre du projet.</li> <li>- Planification conjointe avec les partenaires étatiques ciblés par le projet</li> </ul>
<b>R.2.</b> Eruption des nouvelles pandémies	Perturbation des activités; atteinte à la santé du personnel, des bénéficiaires ; perturbation financière des partenaires.	Faible	Elevé	Le consortium doit garder la vigilance et créer des synergies de communication avec les organisations œuvrant dans le domaine de la santé.
<b>R3.</b> Préparation des élections législatives et communales de 2025	Perturbation des activités sur le terrain	Modéré	Faible	Anticiper dans la mise en œuvre des activités impliquant les autorités administratives.
<b>Risques programmatiques</b>				
<b>R4.</b> Utilisation des outils numériques (tablettes, ordinateurs, etc.) pour d'autres fins que celles du projet, ce qui risque de causer des pannes.	Les bénéficiaires du projet n'ont pas accès aux contenus juridiques et ne peuvent les utiliser au quotidien dans leur travail. Difficulté d'assurer la maintenance	Faible	Modéré	Mise en place de systèmes de sécurisation du matériel. Responsabilisation de points focaux. Inventaires fréquents. Planning d'activités/d'utilisation et de réparation

<b>R5.</b> Faible accès des femmes, des seniors et les personnes handicapés aux outils numériques	L'écart/déséquilibre quant à l'accès à l'information juridique entre les différentes couches de la population.	Modéré	Faible	Sensibilisation communautaire.
<b>R6.</b> Pénurie du carburant	La perturbation des activités	Modéré	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer des conventions de fourniture du carburant avec les gestionnaires des stations-services.</li> <li>- Mise en place du Stock de sécurité stratégique.</li> </ul>
<b>R7.</b> Les cadres du ministère de la Justice sont sollicités par plusieurs acteurs en même temps et ne sont pas disponibles pour certaines activités.	Perturbation des activités	Modéré	Modéré	Partager le planning mensuel au ministère de la Justice.
<b>R 8.</b> Disponibilité irrégulière des membres du comité technique en charge d'élaborer les contenus liés à la jurisprudence.	Perturbation des activités	Faible	Faible	Mise à jour régulière du contenu des BJV